

## Permis de conduire : l'Assemblée vote "une cascade de mesures"

Ce volet de la loi Macron vise à réformer le permis de conduire pour le rendre plus accessible, moins onéreux, et raccourcir les délais d'attente pour passer l'examen.

Le permis de conduire, un symbole des blocages administratifs qui paralysent la France. Qu'à cela ne tienne, Emmanuel Macron, ministre de l'économie, a décidé de s'y attaquer, en proposant une réforme ambitieuse. Le texte, qui figure dans la loi Macron, a été voté ce vendredi 30 janvier à l'Assemblée Nationale. Objectif : rendre le permis de conduire plus accessible, moins cher, et plus rapide à obtenir.

Le délai d'attente pour se présenter à l'examen du permis B est réduit à 45 jours. Dans les zones où les examinateurs ne sont pas assez nombreux, les préfetures pourront recourir à des agents de La Poste ou à d'anciens militaires ou policiers, qui seront formés pour faire passer l'examen. Par ailleurs, 35 examinateurs vont être redéployés dans les "zones tendues", ce qui équivaut à 92 000 nouveaux passages par an.

En 2013, le délai moyen d'attente pour présenter le permis était de 98 jours, selon [Le Monde](#), mais plus de cinq mois en Ile-de-France. Des délais qui ont un impact direct sur le coût du permis puisque dans l'intervalle, les candidats doivent entretenir leur niveau en prenant des heures de conduite auprès de leur auto-école. En moyenne, le permis coûte 1600 euros par personne.